

Réunion publique
Mardi 3 avril 2018 à 19h
Salle polyvalente
SAINT-JEAN

MA NOUVELLE ADRESSE

 Mon Adresse Précise

Madame, Monsieur,

L'adresse est un élément d'identité sociale. Elle est le lien indispensable qui permet à une personne physique ou morale de joindre son correspondant, sans encombre ni retard. Or, sans nom de rue, ni numéro, l'accès au domicile est difficile, aussi bien pour les services d'acheminement de courriers et colis que pour les services de secours. Chacun sait pourtant qu'une intervention rapide et certaine sur le lieu exact d'un sinistre peut sauver des vies. C'est la raison pour laquelle, à la suite du déploiement de l'adresse précise sur Saint-Bon, le Conseil Municipal poursuit ce projet et a délibéré sur la dénomination des voies du territoire de La Perrière / La Tania.

Nous entrons désormais dans la phase de diffusion de ces adresses auprès de tous les résidents et professionnels de ce territoire.

Mais changer d'adresse n'est pas anodin. Conscients des nombreuses interrogations que vous pouvez vous poser, les élus municipaux et les agents en charge du projet souhaitent vous accompagner dans vos démarches.

- Tout d'abord, **le 3 avril, une réunion publique** sera organisée pour vous présenter le dispositif de diffusion de vos nouvelles adresses. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour ce temps d'information et d'échange.
- Par ailleurs, deux agents municipaux, « **ambassadrices adresse** », seront chargées de faire le tour de la commune pour vous rencontrer individuellement, vous indiquer votre nouvelle adresse et répondre à vos questions.
- Enfin, nous avons souhaité éditer **ce petit guide pratique** pour faciliter vos démarches personnelles : *Où trouver et comment rédiger mon adresse précise ? Qui fournit ma plaque de numéro ? Comment l'installer ? Quelle boîte aux lettres choisir ? Qui contacter en cas de difficulté ?...*

Je vous invite à prendre connaissance de ces informations pratiques et vous donne rendez-vous **le 3 avril !**

Philippe MUGNIER
Maire de Courchevel


COURCHEVEL

Nos rues ont un nom...
Nos immeubles ont une adresse ...
Faites-le savoir !

MON ADRESSE PRÉCISE

Où trouver ma nouvelle adresse ?

Il est important de ne pas se tromper dans votre nouvelle adresse (bonne rue, bon numéro). C'est pourquoi, votre nouvelle adresse vous sera remise par « l'ambassadrice adresse » qui vous rendra visite dans le courant du printemps.

Vous n'êtes pas à votre domicile ?

Elle vous déposera un document mentionnant votre nouvelle adresse dans votre boîte aux lettres.

Vous résidez loin et souhaitez avoir cette information avant votre venue ?

Du 3 avril à fin mai, vous pouvez contacter les Services Techniques,

Par mail : adressage@mairie-courchevel.com

Par téléphone : **04 79 23 26 37**

Le document pourra vous être envoyé par mail ou par courrier.



Hayate CHAPUIS et Corinne MUGNIER
«Ambassadrices adresse»

Comment bien recevoir mon courrier ?

Tout d'abord, pour bien recevoir votre courrier, il est indispensable de communiquer la bonne adresse (voir p. 3 et 4).

Ensuite, l'**installation d'une boîte aux lettres aux normes** permet à votre facteur ou livreur de vous déposer vos plis et petits colis facilement et en sécurité. En effet, sa taille permet d'y déposer l'essentiel des plis et petits colis et surtout, le facteur dispose d'une clé universelle ! Rien ne vous interdit de personnaliser cette boîte, tant que sa taille et sa serrure standardisée sont préservées.

Un guide pour la pose de votre boîte aux lettres est disponible sur notre site internet.



www.mairie-courchevel.com

Enfin, n'oubliez pas d'apposer votre numéro en vue sur votre domicile ou votre boîte aux lettres (cf. arrêté 207-2015).

Comment obtenir ma plaque de numéro de rue ?

Cette plaque numéro vous est fournie gratuitement pour la première fois par les ambassadrices, dès sa disponibilité. Si vous désirez une plaque personnalisée, elle sera à votre charge. Seul le modèle «Commune» vous est fourni gratuitement. Si vous optez pour une plaque personnalisée, pensez à respecter l'arrêté municipal (plaque de 15x10cm, numéro en chiffres arabes d'au moins 5 cm chacun).



Vous avez des interrogations ?

**CONTACTEZ
NOUS !**

Armelle BOUDON-CLUZEAU

Responsable du projet

Tél. : 04 79 23 26 37

Mail : adressage@mairie-courchevel.com

Comment bien rédiger ma nouvelle adresse ?



Le format de votre nouvelle adresse a été établi en lien avec le service Qualité de la Poste. Ainsi, en respectant ces consignes dans vos correspondances, votre courrier et vos colis seront plus facilement acheminés.

Le format se décline sur 4 à 6 lignes selon votre situation :

1. **Nom et Prénom**
2. Le cas échéant (copropriété) : **Numéro de votre appartement**
3. Le cas échéant : **Nom de votre résidence ou de votre chalet**
4. **Numéro et nom de voie**
5. **Station ou Hameau** (La Tania, Villaflou, La Nouvaz, Saint-Jean, La Perrière, Villarnard, Vignotan, Champétel, Les Chavonnes, La Giglary,...)
6. **Code postal et Commune = 73120 COURCHEVEL OBLIGATOIREMENT**

Quelques exemples de bonnes ou mauvaises adresses :



BONNE ADRESSE

- **Vous habitez une copropriété**

M. DUBOIS Jean
Appartement 402
Résidence Le Soleil
64 Rue du Chamois
La Tania
73120 COURCHEVEL

- **Vous habitez une maison individuelle (sans nom)**

M. DUBOIS Jean
235 Rue du Chamois
Saint-Jean
73120 COURCHEVEL

- **Vous habitez un chalet ou une maison (avec nom)**

M. DUBOIS Jean
Chalet « Edelweiss »
12 Rue du Chamois
Villarnard
73120 COURCHEVEL



MAUVAISE ADRESSE

M. DUBOIS Jean
Appartement 402
Résidence Le Soleil
64 Rue du Chamois
~~73120 LA TANIA~~

Votre commune de résidence est forcément
73120 COURCHEVEL

M. DUBOIS Jean
Chalet « Belle vue »
15 Rue du Chamois
~~73120 SAINT-JEAN~~

Votre commune de résidence est forcément
73120 COURCHEVEL

M. DUBOIS Jean
Appartement 402
Résidence Le Soleil
~~Rue du Chamois~~
Villarnard
73120 COURCHEVEL

Votre résidence a forcément un numéro
Merci de le préciser

Pourquoi bien rédiger mon adresse ?

La Poste et les sociétés d'acheminement de colis disposent de centres de tri de plus en plus automatisés, avec détection des adresses et orientation des colis en conséquence. Mal rédiger son adresse (par exemple utiliser 73600 LA TANIA ou 73600 LA PERRIÈRE) obligera ces centres à trier manuellement votre pli ou colis donc à allonger le temps d'acheminement, voire augmenter le risque de perte.

COMMUNIQUER MON ADRESSE

Comment communiquer ma nouvelle adresse ?

• A mes proches

Simplement lorsque vous les rencontrez.

ou

La Poste met à votre disposition des cartes postales sans affranchissement pour envoyer ces nouvelles informations à vos proches éloignés par voie postale.

Procurez-vous
les cartes gratuites
auprès de la Mairie
par mail
ou téléphone



• Aux différents organismes

La plateforme ci-dessous vous permet de signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes en une seule déclaration :



<https://psl.service-public.fr/made/marche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e1s1>



Bien choisir en objet du changement : **modification adresse** ! (retrouvez-le sur notre site internet)

• Aux services municipaux

(carte d'électeur,...)

« L'ambassadrice adresse » vous remettra un bulletin lors de son passage. Vous avez la possibilité :

- de nous l'envoyer par mail ou courrier,
- ou de venir le déposer en Mairie ou aux Services Techniques.

• La Poste

La Poste vous propose son service «Base Bonne adresse» pour mettre à jour son fichier. Le bulletin spécifique est disponible auprès des Services Techniques ou par mail (adressage@mairie-courchevel.com).



METTRE À JOUR MES PIÈCES D'IDENTITÉ

La carte grise

La seule pièce à mettre obligatoirement et rapidement à jour est la carte grise des véhicules.

- Si votre véhicule est récent (nouvelles plaques d'identification type AA-111-BB), la démarche est gratuite et dématérialisée.
- Si votre véhicule est plus ancien (anciennes plaques d'identification type 1111 AA 01), un nouveau certificat sera nécessaire. Vous devrez alors vous acquitter des frais d'acheminement (2,76 €).



• Les pièces d'identité

Pour la carte nationale d'identité, le passeport ou le permis de conduire, le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Toutefois, si vous souhaitez faire figurer votre nouvelle adresse sur ces pièces, il vous faudra faire une demande de renouvellement, gratuit pour la carte nationale d'identité seulement.



Les démarches CARTE GRISE

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118>

Les démarches CARTE D'IDENTITE

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21224>

Les démarches PASSEPORT

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1709>

Les démarches PERMIS de CONDUIRE

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F250>